

## **Compte rendu du CA du 8 novembre 2019....décisions prises.**

**Début de séance à 17h10.**

**- Changement de secrétaire. Après discussion, il a été convenu que nous changions de Secrétaire dès que possible. L'ancien secrétaire ayant été exclu du CA de l'AAPAEF Rivière Dordogne. Nous sommes dans l'attente d'un nouveau candidat pour le poste de secrétaire de l'ADAPAEF 46. Cette vacance de secrétaire devrait être réglée rapidement.**

**- Adhésion à l'Union Interrégionale des ADAPAEF. Cette adhésion a été débattue au sein du CA et il a été voté à l'unanimité sauf une abstention (celle de Pierre Cassoulet) que nous n'adhérerions pas à l'UNION Interrégionale des ADAPAEF.**

**- Travailler sur le cahier des charges d'exploitation du DPF, la refonte des affectations des licences par lot et par rivière,...travailler sur la mise en œuvre du mode de pêche « tir à l'épervier » par lot et par rivière,...les travaux doivent commencer en interne, rivière par rivière , dès le début de l'année 2020,... Ces travaux d'importance ont été pris en compte par les Présidents des Associations de rivières. Les dits Présidents lanceront les travaux dans le premier trimestre 2020 ; ces travaux feront l'objet d'un véritable travail de recherche (notamment auprès des ADAPAEF limitrophes) pour argumenter sérieusement les évolutions souhaitées et/ou souhaitables rivière par rivière.**

**En ce qui concerne le cahier des charges d'exploitation du DPF de 2016-2021 (document essentiel pour notre activité), il est prévu qu'il expire le 31 décembre 2021. Le code de l'environnement et nos statuts prévoient : “Les membres du Conseil d'administration sont rééligibles. Sauf cas de création d'une nouvelle association, leur mandat commence le 1er janvier précédant la date d'expiration des baux de pêche consentis par l'Etat sur le domaine public. Il se termine le 31 décembre précédant l'expiration des baux suivants.”**

**Donc, nos mandats se terminent le 31 décembre 2020; les**

**administrateurs élus en 2020 verront leur mandat commencer le 1<sup>o</sup> janvier 2021 et se terminer le 31 décembre 2026 (ce, pour un cahier des charges 2022-2027). Il faudra donc prévoir une assemblée générale spécifique (ou pas) pour élire les nouveaux administrateurs de l'ADAPAEF 46 et ce, en 2020; s'il y a beaucoup de candidats je suppose qu'il faudra prévoir une élection à bulletin secret et c'est lourd à organiser (en tenir compte).**

**- L'AAPAEF Rivière Dordogne a été récompensée par un titre de "LAUREAT" : Pierre Louis Lasfargues a pris la parole pour expliquer le projet récompensé et ses conséquences pour la pêche amateur aux engins et aux filets du département. Il a été décidé que Pierre Louis et Gilles feraient une intervention à l'AG de l'ADAPAEF 46 sur le projet récompensé et sur la journée de sensibilisation et d'information de Montbrun ; ce pour que tous les adhérents de l'ADAPAEF 46 se nourrissent des expériences des 2 associations de rivières.**

**- CR d'AG 2018,...je n'envoie pas le CR de l'AG 2018 car il fait 7 pages et il n'est pas prévu dans les statuts qu'il soit approuvé par l'AG. Néanmoins le Président de l'ADAPAEF 46 évoquera ce CR en disant qu'il a été validé en interne au sein des 2 CA des Associations de rivières.**

**- Cotisation 2020, modifications des statuts et règlement intérieur ADAPAEF 46. Le Président de l'ADAPAEF 46 évoquera ces 3 points et les fera approuver en disant qu'ils ont été validés en interne au sein des 2 CA des Associations de rivières.**

**- Organisation de l'AG : durée /1h30 pas plus. 12h30 : apéro.**  
**- envoi des convocations sans menu et des copies des textes à voter (modifications des statuts, règlement intérieur et montant des cotisations 2020). Faute de secrétaire, le Président de l'ADAPAEF 46 a géré les envois pour l'association rivière Lot, Pierre Louis Lasfargues gère quant à lui tous les envois pour l'association rivière Dordogne .**

- envoi des invitations particulières : par le Président : DDT, fédération (Président, Directeur et administrateurs), ONCFS, AFB, la Gendarmerie, les 2 députés, le Directeur d'Epidor ; par Pierre Louis : 2 administrateurs d'Epidor et le Sénateur REQUIE ; Gilles n'a pas d'invité supplémentaire. Il a été décidé que tous les invités verront leur repas pris en charge par l'ADAPAEF 46.
  - aménagement salle : Gilles porte et installe la banderole, le Président porte et installe le Roll'up et l'oriflamme, Pierre Louis porte et installe le bateau traditionnel ; Bruno Pivaudran gère le fonctionnement du vidéo projecteur en lien avec la responsable de la salle de Soulomes dont les coordonnées ont été transmises à Bruno par Pierre Cassoulet.
  - Repas : le menu a été décrit par Pierre Louis. Le vin est offert par l'AAPAEF rivière Dordogne.
- Pierre Cassoulet a pris la parole pour présenter son bilan financier 2019 ; ce bilan sera validé par les vérificateurs aux comptes le 15 novembre prochain en présence du Président. Il indique que nous avons près de 13000 euros en caisse. Ce qui est un bon bilan. Il profite de l'occasion pour dire au CA qu'il ne renouvellera pas son mandat en tant que Trésorier et administrateur. Après que les regrets du Président aient été exprimés concernant ce non renouvellement, les membres du CA invitent Pierre Cassoulet à prévoir sa succession. Gilles Pradines prend alors la parole et exprime lui aussi son souhait de ne pas renouveler son mandat de Président de l'AAPAEF rivière Lot, il restera néanmoins à disposition de l'AAPAEF rivière Lot en tant qu'administrateur de bief et « maître/élève » concernant le tir de l'épervier. Après que les regrets du Président aient été exprimés également sur ce non renouvellement, les membres du CA invitent Gilles Pradines à prévoir sa succession au sein de l'AAPAEF rivière Lot.
- Questions diverses.
  - Jean Paul Fouquet l'exprime l'idée qu'il faut donner une définition aux couasnes et aux bras morts, faute de quoi il y

**aura confusion d'appréciation sur ce que peut être une couasne ou un bras mort.**

- **Pierre louis Lasfargues exprime le souhait d'être accompagné par Bruno Costa le jour de la réunion à la DDT (20 novembre à 10h salle 100) concernant la délimitation des couasnes ou des bras morts de la rivière Dordogne; le Président indique qu'il est favorable à cette cooptation.**
- **Le Président indique que les pêcheurs doivent faire un bilan global de capture pour l'année 2019 et que les bilans doivent lui être envoyés pour analyse en coopération avec la fédération de pêche et la DDT ; ces analyses devront rester confidentielles au sein des 3 structures. Il indique également que si les pêcheurs peuvent donner la longueur des brochets capturés, ce sera une bonne chose également.**

**Fin de séance à 19h30.**